



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention Eco Pâturage

DEL-2019-109

Numéro de la délibération : 2019/109

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, Environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 30/09/2019

Date de convocation du conseil : 24/09/2019

Date d'affichage de la convocation : 24/09/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Laurence KERSUZAN par M. Christophe BELLER, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Convention Eco Pâturage

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Dans le cadre de son engagement pour le « zéro phyto » et de sa candidature à la 4ème fleur au concours des Villes et Villages fleuris, la Ville de Pontivy a contacté la société « Eco Pâture Breizh » de Silfiac représentée par M. Mickaël JAUNAY pour la mise en place et la gestion d'éco pâturage sur des espaces verts municipaux.

Il est rappelé que l'éco-pâturage est une méthode alternative à l'entretien mécanique des espaces paysagers clos qui consiste à faire entretenir ces espaces par des animaux adaptés à ce type d'environnement. Son objectif principal est donc le maintien ou la restauration du milieu naturel sans utiliser de machine tout en limitant les coûts de gestion.

Cette prestation consiste à installer des ovins adultes de race « Lande de Bretagne » (femelles et/ou mâles pouvant être accompagné de leurs petits à certaines périodes de l'année), dans un premier temps sur le site de Toulboubou et dans un second temps, sur le site des douves du château.

La société prestataire s'engage à mettre à disposition 2 animaux sur le site de Toulboubou (le nombre peut évoluer en positif comme en négatif en fonction de la pousse du milieu), à mettre en place des panneaux éducatifs et pédagogiques sur les bonnes conduites à tenir, à assurer le suivi vétérinaire et l'entretien des animaux et à organiser 2 demi-journées d'animations et de sensibilisation auprès des écoles, médiathèque...

La Ville de Pontivy s'engage à mettre en place de son côté : une clôture adaptée, à installer un abris et un abreuvoir et à assurer un accès à l'eau courante pour l'abreuvement des brebis.

Nous vous proposons :

- de passer la convention ci-jointe pour 5 ans et d'autoriser Madame la Maire à la signer

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 1er octobre 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**